



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°6 – SAISON 2023/2024 Commission restreinte

Réunion du :	05/09/2023
Président de séance :	PHILIPPEAU Dominique
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, FROGER Alain,
Excusée :	SALMON Eric, TESSIER Yannick, CHARBONNIER Jacques PAUVERT Frédéric, SOULON Franck
Assiste :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°5 du 30/08/2023 est approuvé.

2. Championnats 2023/2024

La commission prend connaissance de la demande du club de Cantenay Epinard US de réintégration de son équipe Seniors 2.

La commission accepte cette réintégration suite à un retour important de signatures dans son effectif Seniors après avis favorable du CODIR.

L'équipe de Cantenay Epinard US 2 reprend sa place dans le groupe A de la Division 3.

Toutes les équipes du groupe seront averties de ce retour par les services administratifs du district.

3. Coupes

Coupe de l'Anjou :

Nombre d'engagés : 114 équipes

Nombre d'équipes disponibles : 25 équipes éliminées de la Coupe des Pays de Loire

La commission procède aux tirages au sort des 11 rencontres.

Equipes exemptes par tirage au sort :

- Angers Intrépide
- Pouancé USA
- La Possonnière Savennières

Le tour N° 1 est prévu le dimanche 17 septembre.

4. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



Mail de M. Benoit VIAU, Président du club d'Ecouflant
Reçu le 04-09-2023

Le Président a répondu.



Mail de M. Anael SALE, Secrétaire du club de US Cantenay Epinard
Reçu le 04-09-2023

Le Président a répondu.



Mail de Mme Nathalie DELESTRE, Secrétaire de La Daguinière Bohalle
Reçu le 26-06-2023

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) : Mardi 12 septembre 2023

Le Président	Le Secrétaire
Dominique PHILIPPEAU	Alain FROGER